

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 V. 204** Vœu relatif à la réalisation d'une stèle en hommage à Maurice Audin.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que le jeune mathématicien Maurice Audin, militant de l'indépendance algérienne, a disparu dans la nuit du 11 au 12 juin 1957, à l'âge de 25 ans ;

Considérant que, plus de soixante après, les circonstances de sa mort restent non élucidées ;

Considérant que le dossier a connu de nouveaux développements, notamment la reconnaissance par François Hollande le 18 juin 2014 que Maurice Audin est mort pendant sa détention ;

Considérant que le dossier a eu un nouveau retentissement ces dernières semaines, avec de nouvelles prises de position de députés et d'historiens, et d'appel à l'ouverture des archives ;

Considérant que malgré ces nouveaux développements, il est impossible à ce jour d'en connaître l'aboutissement, mais que familles et associations - dont l'association Maurice Audin - ont toujours poursuivi la recherche de la vérité, accompagnés dans leur démarche par de nombreux chercheurs, mathématiciens et citoyens ;

Considérant qu'il est important pour la Ville de Paris d'accompagner ce travail ;

Considérant que la Ville de Paris a rendu un hommage public en 2004 en inaugurant une place à son nom dans le 5e arrondissement, mais que le projet de stèle commémorative y afférent n'a pas pu aboutir ;

Considérant que Maurice Audin, dont le corps n'a jamais été retrouvé, n'a pas de sépulture et que la construction effective d'une stèle permettrait de prolonger l'engagement de la municipalité ;

Sur proposition de l'Exécutif municipal,

Emet le vœu :

- Qu'une stèle commémorative soit réalisée en hommage à Maurice Audin au cimetière du Père-Lachaise.